

7 février 2020



Illiko Texto

Vous avez un nouveau message du SNUP

## Epargne salariale, le Livret Salarial Garanti est mort !

### Contexte

Natixis a annoncé à la Caisse des dépôts sa volonté de **dénoncer le fond Livret Salarial Garanti (LSG)**.

Pour donner suite à cette décision, la **Direction ne souhaite plus proposer aux personnels un fonds garanti à 100%** d'où la mise en place en urgence d'une négociation pour la signature d'un avenant.



## Notre analyse

**Le Livret Salarial Garanti est géré par Natixis dans la limite d'un plafond de 80 M€.** A ce jour, nous sommes à 70 M€ d'encours avant le placement de la campagne d'intéressement 2020. Pour la Direction, il y a une crainte que ce plafond soit dépassé et que Natixis dénonce le contrat qui lui coûte cher malgré le paiement par la CDC d'une compensation à hauteur de 300 K€ par an.

La Direction a donc réfléchi à des solutions, qui vont uniquement dans son sens et non pas dans l'intérêt des agents, car le DG veut faire comprendre aux personnels que pour avoir du 0%, il faut aujourd'hui prendre du risque. Peu importe les arguments que nous apportons, la Direction reste sur ses positions **pour justifier la modification de la parole donnée par Augustin de Romanet en 2009 lors de la mise en place du PEE/PERCO** au détriment de l'EPI (la compensation de l'arrêt de l'abondement sur l'EPI était de pouvoir disposer d'un Livret Salarial Garanti) compte tenu du risque Natixis et des conditions économiques qui rendent impossible le maintien d'un Livret Salarial Garanti.

**Le danger, c'est que si nous n'acceptons pas les conditions qui nous sont imposées, à savoir le remplacement du livret salarial garanti par un nouveau fonds, le Protect 95 (seule solution qui est CONCEVABLE par la direction), la CDC dénoncera l'accord sur l'épargne salariale qui mentionne qu'un fonds à livret salarial garanti doit exister en plus du monétaire. La justification pour la direction est de se prémunir d'un risque de recours individuel ou collectif de personnes estimant avoir perdu de l'argent car dans l'impossibilité de placer sur le Livret Salarial Garanti. Mis devant un fait accompli, il nous fallait éviter ce scénario pour ne pas subir de représailles avant l'heure sur la politique d'abondement et faciliter la négociation du prochain accord (pour info, l'accord épargne salariale est encore valable un an...).**

**Quel est le problème de ce fond Protect 95 avec espérance de rendement à 2% ?** C'est que, comme nous l'ont confirmé les experts de GDA DFE, il y a changement de sous-jacents. Contrairement au Livret Salarial Garanti où les sommes sont placées sur de l'obligation d'Etat, le fonds Protect 95 est une sélection de 50 actions monde avec achat de put pour la couverture du risque de dévalorisation. Les dividendes touchés chaque année sont réinvestis pour acheter les couvertures arrivant à échéance. Au niveau du fonctionnement, des lors que la volatilité d'une des 50 actions devient trop importante, celle-ci est cédée au profit de l'achat d'une des 50 actions moins volatiles. En cas de choc qui viendrait augmenter la volatilité des 50 actions sélectionnées, Natixis passe tout en monétaire et couvre la perte... Comme les experts de GDA DFE nous l'ont confirmé, il en découle une perte assurée quel que soit l'optique de détention (et c'est justement le contexte dans lequel nous nous situons puisqu'il vaut mieux acheter bas pour revendre haut qu'acheter haut dans l'espoir que les cotations augmentent encore plus).

**Conscients des risques et que la solution proposée était clairement moins favorable que le Livret Salarial Garanti, nous avons demandé des compensations en soutien d'autres organisations syndicales (UNSA, CFDT, CFE-CGC).**

Dans l'impossibilité de conseiller les personnels sans prendre le risque de nous exposer à des attaques juridiques, nous avons demandé que les sommes placées sur le Livret Salarial Garanti soient d'office fléchées non pas sur le nouveau fond Protect 95 mais sur le monétaire. Cette solution est plus sécurisante pour les personnels car le fond Protect 95 est classé par l'AMF avec une échelle de risque supérieure.

**Pourquoi avons-nous également demandé une compensation de 50 € ?** Car le taux du monétaire est à -0,4%. Cela permet donc de compenser la perte jusqu'à 12 500 euros placés sur le Livret Salarial Garanti tout en restant cohérent par rapport au coût de la compensation payée actuellement à Natixis (50 euros x 6000 agents = 300 000 euros).

## En conclusion

**Nous avons obtenu le transfert du Livret Salarial Garanti vers le fond monétaire, plus sécurisé que le nouveau fond proposé, et un relèvement du plafond d'abondement PEE de 50€ pour 2020.**

Pour éviter la dénonciation de l'accord, **le SNUP a pris ses responsabilités** et il a signé ce jour l'avenant proposé par la Direction.

Toutefois, nous pensons que c'est une mauvaise décision et un mauvais signal donné aux personnels par la Direction. Le Directeur général renonce à la parole donnée par son prédécesseur en refusant de maintenir un fond garanti dans le dispositif d'épargne salariale.

**Un jour, il va peut-être falloir se bouger dans cette maison pour faire part de notre mécontentement, qu'en pensez-vous ?**

**En 2020, j'ai la**

